

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE

■ Séance du 9 décembre 2011

Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement Castellane et Préfecture à Marseille – DSP 91/342

I/ Compte-rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2010 des investissements à hauteur de 30 k€ pour le parking Castellane et à hauteur de 151 k€ pour le parking Préfecture, soit un total de 181 k€ concernant ce contrat de délégation de service public. Les travaux initialement prévus pour 2010 représentaient un total de 324 k€. Le restant des travaux a été décalé sur les exercices suivants.

L'élaboration d'un plan contractuel d'investissements permettrait de gagner en visibilité sur l'importance des travaux réalisés par le délégataire. On note toutefois que, comme en 2009, le nombre d'interventions sur le matériel est élevé sur les deux parkings, notamment en ce qui concerne le matériel de péage et les ascenseurs. MPM veillera à ce que les travaux prévus par le délégataire soient effectivement mis en œuvre (591 k€ d'investissements) sur les trois prochaines années, pour les deux parkings.

En ce qui concerne les effectifs, le personnel affecté à chacun des deux parkings est compris entre 7 et 8 équivalents temps-plein. Si cela permet de couvrir les heures d'ouverture du parking Castellane, le renfort d'une société de sécurité est nécessaire pour assurer la présence de personnel durant les heures d'ouverture dans les deux parkings.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs horaires et abonnés des deux parkings ont augmenté entre 2009 et 2010 d'en moyenne 4,5%. Au parking Préfecture cette augmentation permet de faire face en partie au recul de la fréquentation horaire (-1,2%). Elle s'établit à 203 247 véhicules. A l'inverse la fréquentation des abonnés stagne par rapport à 2009 (+0,3%), portant le nombre d'abonnés moyen à 456.

En ce qui concerne le parking Castellane, la tendance est à la baisse tant en ce qui concerne les usagers horaires (-3,4%) que les abonnés (-3,1%). Ainsi la fréquentation annuelle des usagers « horaires » est de 152 294 véhicules, soit une moyenne de 417 véhicules par jour.

2/ Economie de la délégation

Pour la délégation dans son ensemble, la baisse de la fréquentation est compensée par la hausse des tarifs. Le chiffre d'affaires global du contrat progresse de 2,1% entre 2009 et 2010 et s'établit à 2 807 Keuros.

Sous l'effet principalement de l'augmentation des tarifs des abonnements, le chiffre d'affaires du parking Préfecture progresse de 4% par rapport à 2009 et s'établit en 2010 à 1 704 k€.

Composé aux deux tiers de recettes horaires, le chiffre d'affaires du parking Castellane est quant à lui en légère baisse de -0,48% et s'établit à 1 112 k€.

Ainsi, le parking Préfecture génère toujours la majorité des ressources de la délégation de service public.

Les charges inhérentes au parking de la Préfecture augmentent fortement par rapport à 2009. Cette progression s'explique par l'évolution des charges inhérentes au poste « autres charges de

fonctionnement » qui sont multipliées par quatre en un an. Ceci est dû au règlement du contentieux opposant le délégataire à la Préfecture.

Les charges sur le parking Castellane sont en hausse de 2% ce qui, combiné à une baisse du chiffre d'affaires, conduit à un résultat net déficitaire et en baisse de -12% par rapport à 2009.

Ainsi, le total des charges pour les deux parkings s'élèvent à 4 917 Keuros en 2010 soit une augmentation de 73% par rapport à l'exercice précédent. Celui-ci intègre un élément ponctuel lié au règlement du litige entre le concessionnaire et la Préfecture. Les charges courantes n'augmentent que de 2,6% passant de 2 842 K euros en 2009 à 2 917 Keuros en 2010.

Le total des produits s'élèvent à 5 541 Keuros en 2010 contre 3 217 Keuros en 2009 soit une augmentation de 72% par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par la reprise d'une provision liée au règlement du contentieux ci-dessus exposé.

Le résultat net de la délégation de service public est en très forte augmentation et passe de +375 k€ à +624 Keuros du fait de la reprise des provisions constituées par Vinci Park.

3/ Relations financières avec MPM

Aucune redevance du délégataire ni contribution de la collectivité ne sont prévues pour le présent contrat.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à la clientèle du parking. Par ailleurs, outre les moyens de paiement imposés contractuellement, le paiement par carte bancaire et carte Total GR est proposé aux usagers.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010

Le résultat net de la délégation de service public est en nette augmentation entre 2009 et 2010, bien qu'il soit brouillé par la présence de produits et des charges de nature exceptionnelle sur lesquels le MPM a demandé au délégataire de fournir des informations complémentaires (règlement du contentieux Préfecture).

Par ailleurs, la baisse de la fréquentation des deux parkings est à suivre, étant donné que la hausse du chiffre d'affaires se base essentiellement cette année sur l'augmentation de la tarification.

Enfin, MPM suivra la bonne réalisation par le délégataire des travaux prévus sur les ascenseurs, de façon à réduire les nombreuses interventions et à améliorer la qualité du service offert aux usagers.